

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Mouila : Il est écroué pour viol d'une malade mentale

F.N
Mouila/Gabon

LEWIS Mapangou Bradilée, Gabonais, 30 ans, s'est rendu auteur de viol à l'encontre d'Emmanuelle E. N., sa compatriote de 19 ans. Les faits ont eu lieu dans l'après-midi du 19 septembre dernier vers 15 heures, à Ngoyina, un quartier du 1er arrondissement de la commune de Mouila (Ngounié).

Les faits : alors que Lewis Mapangou Bradilée était en train d'abattre un palmier non loin du domicile de Mlle Emmanuelle E. N., il aborde cette dernière et lui demande son numéro de téléphone. Mais, sans succès.

Après avoir terminé sa tâche, l'homme revient à la charge manifestement armé d'autres intentions. Dans la foulée, il demande un seau à son interlocutrice, dans le but de prendre une douche. Puis, soudainement, en l'absence des parents de la jeune fille, Lewis Mapangou Bradilée s'introduit dans la demeure. Malgré une opposition farouche, il entraîne ensuite Emmanuelle E. N. de force dans sa chambre et abuse d'elle sans mesure de protection. Après avoir accompli sa basse besogne, le présumé violeur tente de prendre la fuite. Peine perdue puisque l'alerte donnée par la victime permet au voisinage de le neutraliser et de le remettre au commissariat

de police de la localité. Lequel l'a aussitôt mis aux arrêts. Au cours de son audition, Lewis Mapangou Bradilée aurait reconnu les faits à lui imputés. Non sans préciser qu'il se serait limité aux simples attouchements. La mère de la victime, choquée par ce viol, a indiqué aux enquêteurs que sa fille souffrait de troubles mentaux depuis un an. Emmanuelle E. N. est d'ailleurs suivie par un psychologue du Centre hospitalier régional de Mouila. Présenté, le 23 septembre dernier, devant le parquet, le mis en cause a été reconnu coupable de viol présumé. Et placé ensuite sous mandat de dépôt à la prison centrale de Mouila.



Photo: Felicien Ndong

Lewis Mapangou Bradilée est écroué en prison depuis le 23 septembre.

Tchibanga : près de 80 gibiers saisis par les Eaux et Forêts

Baak
Tchibanga/Gabon

LES services des Eaux et Forêts de la province de la Nyanga viennent de réussir un grand coup de filet, sous la conduite du lieutenant Ulrich Mabika Diguimba, chef de service Faune et Chasse. Il s'agit de la saisie d'une cargaison constituée de près de 80 animaux de différentes espèces tués par des braconniers.

En effet, dans la nuit du 24 au 25 septembre 2021 entre 21 heures et 2 heures, les agents des Eaux et Forêts ont mis en place une planque au village Doussiegoussou, sur l'axe Mayumba-Tchibanga. C'est ainsi qu'ils ont interpellé un Gabonais identifié comme Anicet Moukambi, au volant d'un véhicule de type Isuzu Canter, immatriculé AV-753-AA, appartenant à la société May-Sur-Mer. Au cours de la fouille du camion frigorifique destiné au transport de poissons, les agents mettent la main sur une cargaison de gibier comprenant : 25 gazelles, 4 antilopes, 14 sangliers, 15 porcs-épics, 3 singes dont un



Photo: DR

La saisie mise en évidence par les agents.

à tête rouge, 4 chats-huants et 8 crocodiles nains. Mais aussi plusieurs sacs et autres cartons de produits forestiers non ligneux : Nkumu, racines de bois de rabi (substance aphrodisiaque) appelé couramment "bois sacré" et iboga, une plante particulièrement classée patrimoine gabonais et désormais sous protection. Lors de son audition à la brigade centre de gendarmerie de Tchibanga, le conducteur du camion incriminé, a déclaré ne rien savoir de la présence du gibier enfoui dans les colis. Des colis embarqués sur la rive droite du fleuve Nyanga à Mougagara, soigneusement emballés dans des cartons déjà scotchés.

Le gibier saisi a été publiquement incinéré à la décharge municipale de Tchibanga. L'enquête ouverte pour faire toute la lumière sur cette sombre affaire expose Anicet Moukambi et ses complices aux infractions liées notamment à la chasse des espèces protégées et au dépassement du quota. À noter que la multiplication de ces check points porte leurs fruits. Ils permettent de saisir d'importantes quantités de viande de brousse en provenance de Gamba, entre autres, et des cargaisons de pointes d'ivoires, d'écaillés de pangolin géant ou encore de peaux de panthères souvent dissimulées dans les camions frigorifiques.

Kango : quatre individus interpellés avec des pointes d'ivoire

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LE 29 septembre dernier, quatre présumés trafiquants d'ivoire ont été arrêtés à Kango, dans la province de l'Estuaire, au cours d'une opération menée par les agents de la brigade de gendarmerie de cette localité, ceux du cantonnement des Eaux et Forêts et l'ONG Conservation justice. Yvon Mabicka Mougongou, Paulin Mangui, Jean René Mavitsi, et Fernand Yombet, tous Gabonais, ont été pris dans un coin de la ville, à la mi-journée, avec un sac contenant quatre pointes d'ivoire.

Selon les aveux des braconniers présumés, ils auraient acheté ces ivoires auprès des chasseurs à Fougamou, dans la province de la Ngounié, pour les écouler par la suite sur le marché noir. Un business qui semble leur rapporter gros, au vu de ce que "les



Photo: Abel Eyeghe

Les quatre individus interpellés par la brigade de gendarmerie de Kango, avec les pointes d'ivoire.

quatre hommes opèrent dans ce milieu depuis près de trois ans déjà", a indiqué l'un des mis en cause.

Actuellement gardés à vue à la brigade de gendarmerie de Kango, les braconniers présumés seront présentés devant le parquet du tribunal spécial de Libreville, pour répondre des faits de détention et de tentative de commercialisation d'ivoire. Ils encourrent jusqu'à 10 ans de prison, conformément à la loi en vigueur en République gabonaise.